

l'abus de cocaïne reste limitée en Australie, excepté en Nouvelle-Galles du Sud.

*Substances psychotropes*

548. En Australie et en Nouvelle-Zélande, les saisies de stimulants de type amphétamine, en particulier de méthamphétamine, ont atteint un niveau record, ce qui va dans le sens de la demande croissante de ces substances. Pour faire face à la situation, le Gouvernement australien a dégagé des crédits dans le but d'étendre le programme d'identification de la provenance de l'héroïne à la cocaïne et aux stimulants de type amphétamine. Il poursuit également son action visant les produits chimiques utilisés dans les laboratoires clandestins pour fabriquer des amphétamines. En Nouvelle-Zélande, la prévalence croissante de l'abus de méthamphétamine inquiète les autorités.

549. D'importantes saisies de comprimés de MDMA (ecstasy) ont été effectuées en mai 2002 en Nouvelle-Zélande ainsi qu'en juin 2002 au principal aéroport près de Sydney et en juin 2002 à Melbourne, en Australie. Cette substance proviendrait, comme par le passé, des Pays-Bas.

(Signé)

Philip O. Emafo  
Président

(Signé)

Maria Elena Medina-Mora  
Rapporteur

(Signé)

Herbert Schaepe  
Secrétaire

Vienne, le 15 novembre 2002

*Notes*

<sup>1</sup> Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, *Tendances mondiales des drogues illicites 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.XI.9), p. 66.

<sup>2</sup> États-Unis d'Amérique, Office of National Drug Control Policy, *The Economic Costs of Drug Abuse in the United States, 1992-1998*, Publication n° NCJ-190636 (Washington, Cabinet du Président, septembre 2001).

<sup>3</sup> Organisation de coopération et de développement économiques, *La coopération pour le développement: Rapport 2001* (Paris, 2002).

<sup>4</sup> États-Unis d'Amérique, Office of National Drug Control Policy, *National Drug Control Strategy: FY 2003 Budget Summary* (Washington, Cabinet du Président, décembre 2002), p. 10.

<sup>5</sup> États-Unis d'Amérique, Office of National Drug Control Policy, *What America's Users Spend on Illegal Drugs 1988-1998* (Washington, Cabinet du Président, décembre 2000).

<sup>6</sup> E. Bramley-Harker, *Sizing the UK Market for Illicit Drugs* (Londres, Ministère de l'intérieur, 2001).

<sup>7</sup> États-Unis d'Amérique, Office of National Drug Control Policy, *The Price of Illicit Drugs: 1981 through the Second Quarter of 2000*, publication n° NCJ-190639 (Washington, Cabinet du Président, octobre 2001), p. 30 et 33.

<sup>8</sup> Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, *Tendances mondiales des drogues illicites 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.XI.9).

<sup>9</sup> Ce multiplicateur, pour un taux d'épargne de 20 % et un taux de pénétration des importations de 26 %, peut être calculé comme suit:  $1 \div (1 - (0,8 \times 0,74)) = 2,45$ .

<sup>10</sup> Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2001* (Washington, 2002); et Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, *Tendances mondiales des drogues illicites 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.XI.9).

<sup>11</sup> Ronald D. Renard, *Opium Reduction in Thailand 1970-2000: a Thirty-Year Journey* (Chiang Mai, Silkworm Books, 2002).

<sup>12</sup> Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde 2001* (Washington, 2002).

<sup>13</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport mondial sur le développement humain 2002* (New York et Oxford, Oxford University Press, 2002), p. 194 à 197.

<sup>14</sup> *World Drug Report 2000* (New York, Oxford University Press, 2000), p. 93.

<sup>15</sup> Francisco Thoumi, *Economía, Política y Narcotráfico* (Bogotá, Tercer Mundo, 1994).

- <sup>16</sup> “Sixth United Nations Survey on Crime Trends and the Operations of Criminal Justice Systems (1995-1997)”, consultable sur Internet à l’adresse: [http://www.undcp.org/odccp/crime\\_cicp\\_survey\\_sixth.html](http://www.undcp.org/odccp/crime_cicp_survey_sixth.html).
- <sup>17</sup> *World Drug Report* (New York, Oxford University Press, 1997); Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, *Drugs and Development*, UNDCP Technical Series, n° 1 (Vienne, 1994); Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, *The Social Impact of Drug Abuse*, UNDCP Technical Series, n° 2 (Vienne, 1995); Douglas I. Keh, *Drug Money in a Changing World: Economic Reform and Criminal Finance*, UNDCP Technical Series, n° 4, (Vienne, 1996); et Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, *Economic and Social Consequences of Drug Abuse and Illicit Trafficking*, UNDCP Technical Series, n° 6 (Vienne, 1998).
- <sup>18</sup> Selon le Plan d’action, la responsabilité de la mise au point et de l’exécution des activités de substitution incombe essentiellement aux États sur le territoire desquels se trouvent les cultures illicites, mais ces derniers ont besoin d’une assistance financière continue, sur la base de la responsabilité partagée, pour les aider dans les efforts qu’ils déploient en vue d’éliminer ces cultures (résolution S-20/4 E de l’Assemblée générale, par. 8).
- <sup>19</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 520, n° 7515.
- <sup>20</sup> Ibid., vol. 976, n° 14152.
- <sup>21</sup> *Rapport de l’Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2001* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.XI.1).
- <sup>22</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 976, n° 14151.
- <sup>23</sup> Ibid., vol. 1019, n° 14956.
- <sup>24</sup> *Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l’adoption d’une Convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, Vienne, 25 novembre-20 décembre 1988*, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.XI.5).
- <sup>25</sup> Étendue de la compétence: article 12.
- <sup>26</sup> *Rapport de l’Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2001 ...*, par. 111.
- <sup>27</sup> Voir, par exemple, *Rapport de l’Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.XI.1), par. 73.
- <sup>28</sup> *Rapport de l’Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2001 ...*, par. 146 à 157.
- <sup>29</sup> *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l’Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2002 sur l’application de l’article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.XI.4).
- <sup>30</sup> Ibid.
- <sup>31</sup> Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Colombie, Danemark, Espagne, États-Unis d’Amérique, Fédération de Russie, France, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Malaisie, Mexique, Myanmar, Nigéria, Pays-Bas, Pologne, RAS de Hong Kong, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Thaïlande, Ukraine, Viet Nam et Yougoslavie.
- <sup>32</sup> Commission européenne, Commission interaméricaine de lutte contre l’abus des drogues, Office européen de police (Europol), Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID).
- <sup>33</sup> L’équipe spéciale se compose de représentants de pays des principales régions géographiques (Afrique du Sud, Chine, États-Unis et Pays-Bas) et d’organes internationaux compétents (Commission européenne, Interpol et Organisation mondiale des douanes); les travaux sont animés par le secrétariat de l’Organe.
- <sup>34</sup> *Rapport de l’Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2001 ...*, par. 158.
- <sup>35</sup> *Stupéfiants: Évaluations des besoins du monde pour 2003; Statistiques pour 2001* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E/F/S.03.XI.2).
- <sup>36</sup> *Rapport de l’Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2000* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.01.X.1), par. 119 à 127.
- <sup>37</sup> Ibid.
- <sup>38</sup> *Stupéfiants: Évaluations des besoins du monde pour 2003; Statistiques pour 2001* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E/F/S.03.XI.2).
- <sup>39</sup> WHO/EDM/QSM/2000.4.
- <sup>40</sup> *Rapport de l’Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2001 ...*, par. 201.
- <sup>41</sup> *Rapport de l’Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2001* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.02.XI.1).
- <sup>42</sup> Ibid.

- 43 Ibid.
- 44 Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est une initiative visant à relancer la croissance économique, à atténuer la pauvreté et à favoriser le développement durable du continent africain par une approche intégrée. Les dirigeants africains s'engagent ainsi à consolider la démocratie et à procéder à des réformes économiques, la communauté internationale étant exhortée à les aider à réaliser ces objectifs. Ce cadre stratégique a été adopté lors du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine tenu à Lusaka (Zambie) en juillet 2001.
- 45 Les pays ci-après ont signé le Mémorandum d'accord entre États membres du Groupe de lutte contre le blanchiment d'argent d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (GABAOA): Afrique du Sud, Kenya, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Seychelles et Swaziland.
- 46 Pour de plus amples informations sur les détournements et tentatives de détournements de précurseurs chimiques, voir le chapitre II de la publication intitulée *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2002 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.03.XI.4).
- 47 Désormais dénommé Office contre la drogue et le crime.
- 48 *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2001 ...*, par. 347.
- 49 Dénommé "Lancang Jian" en Chine.
- 50 *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2001 ...*, par. 482.
- 51 *Journal officiel des Communautés européennes*, n° L 63/14, 6 mars 2002.
- 52 Désormais dénommé Office contre la drogue et le crime.
- 53 Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1862, n° 31704.
- 54 C'est-à-dire la proportion de personnes ayant répondu à l'enquête (dans ce cas, des élèves d'écoles secondaires) qui avaient consommé cette substance au moins une fois dans leur vie.
- 55 *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2000 ...*, par. 505 et 506.
- 56 *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2001 ...*, par. 559.